

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juin 2016

---

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3679)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 1044

présenté par

M. Hammadi, rapporteur général, Mme Chapdelaine, rapporteure thématique M. Bies, rapporteur thématique et Mme Corre, rapporteure thématique

-----

### ARTICLE 37

À l'alinéa 21, substituer aux mots :

« sont commis de façon non publique »

les mots :

« ne sont pas commis publiquement ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.